

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LES PROJETS DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU GRAND CHALON ET DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DE 15 MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté AA2018/003 du 21 février 2018, le Président du Grand Chalons a prescrit l'enquête publique unique portant sur le projet de PLUi du Grand Chalons (37 communes concernées) et le projet des PDA de 15 monuments historiques concernant 8 communes (Châtenoy-le-Royal, Dracy-le-Fort, Gergy, Mellecey, Mercurey, Saint-Loup-de-Varennnes, Saint-Marcel, Saint-Rémy),

Par décision motivée en date du 29 mars 2018, Monsieur Jean-Philippe BOUDET, Président de la Commission d'enquête, a décidé de **prolonger cette enquête publique** jusqu'au lundi 23 avril 2018 à 17 heures **et d'organiser une permanence supplémentaire**, en raison de l'absence d'une pièce du dossier d'enquête publique (réponse du Préfet à la demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation) pendant les 5 premiers jours de l'enquête publique,

Par arrêté AA2018/011 du 6 avril 2018, le Président du Grand Chalons a pris acte de la prolongation de l'enquête publique et de l'ajout d'une permanence supplémentaire, en modifiant l'arrêté de prescription initiale de l'enquête publique,

Durée de l'enquête publique - prolongation

L'enquête publique unique en cours est **prolongée de 6 jours**. En conséquence, elle se déroulera pendant **40 jours consécutifs** du jeudi 15 mars 2018 à 9 heures **au lundi 23 avril 2018 à 17 heures (nouvelle date de clôture de l'enquête)**.

Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, **pendant la durée de l'enquête**, soit du jeudi 15 mars 2018 à partir de 9 heures **jusqu'au lundi 23 avril 2018 à 17 heures**.

Les modalités prévues pour formuler les observations restent inchangées jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

Permanences d'accueil du public par la commission d'enquête

Une **permanence supplémentaire** est organisée **lundi 23 avril 2018 de 14h à 17h, au siège de l'enquête publique** (Direction de l'Urbanisme du Grand Chalons – 1^{er} étage, 7 rue Georges Maugey, 71100 Chalons-sur-Saône), portant ainsi à 50 le nombre de permanences assurées par la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres.

Autres informations

Les autres modalités de déroulement de l'enquête publique initialement prévues demeurent inchangées (se référer à l'avis d'enquête publique initial).

Toutes les informations nécessaires (dossier et avis d'enquête publique, registre dématérialisé) sont disponibles sur le site internet du Grand Chalons et accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/urbanisme.html>